



Envoyé en préfecture le 12/10/2022  
Reçu en préfecture le 12/10/2022  
Publié le  
ID : 038-213804990-20221007-DEC22\_013-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

## Décision du Maire

DEC-22\_013

**Objet :** Attribution du marché de fourniture et livraison de combustible « bois déchiqueté » en chaufferie (Sites mairie et école Hubert Mingarelli)

Le Maire de Susville,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22.4 ;

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire la possibilité de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de renouveler le marché de fourniture et livraison du bois déchiqueté pour les chaufferies de Nantizon et de l'école Hubert Mingarelli, et le fait que le montant prévu de cette dépense justifie la conclusion d'un marché à passer selon une procédure adaptée,

**DECIDE :**

Article 1 :

De retenir la proposition de l'entreprise « CHAMPOLLION » pour un prix global du combustible établi à 25 euros HT le MAP de bois déchiqueté ;

De signer le cahier des clauses administratives particulières valant acte d'engagement et toutes les pièces afférentes à ce marché.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture auprès du tribunal administratif de Grenoble.

Article 3 :

Ampliation de la présente décision sera faite à M. Le Préfet de l'Isère et à M. Le Trésorier municipal.

Susville, le 07 octobre 2022,  
Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 10 octobre 2022.  
Le Maire, Emile BUCH.*

